

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'563'000.- pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et de création de nouveaux locaux de la Haute Ecole spécialisée en Agronomie (HESA) à Zollikofen (BE), d'une part, et autorisant le Conseil d'Etat à abroger le "Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie" au 31 décembre 2011, d'autre part.

du 16 novembre 2010

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 1'563'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et de création de nouveaux locaux de la Haute Ecole spécialisée en Agronomie.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à abroger le Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie au 31 décembre 2011.

Art. 4

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 16 novembre 2010.

La présidente
du Grand Conseil :

(L.S.)

C. Wyssa

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean